

Conseil général de Vuarrens

Procès-verbal de la séance du 11 juin 2007: 20h00

Présidence : Luc Ciocca.

Le Président ouvre la séance. Il annonce la démission de Patricia Desmeules, membre du Conseil général et scrutatrice :

Effectif du conseil : 65 conseillers. Excusés : 12. Présents : 51

Absents non excusés: 2.

Le président, relevant que le président, le vice président et les scrutateurs doivent désormais être élus avec effet au 1^{er} juillet, demande une modification du point 4 de l'ordre du jour. L'ordre du jour adopté à l'unanimité est dès lors :

Ordre du jour :

- 1. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 29 mars 2007.**
- 2. Assermentation des nouveaux membres.**
- 3. Communications de la municipalité.**
- 4. Elections statutaires (Président, vice-président, scrutateurs).**
- 5. Comptes communaux 2006, présentation et adoption.**
- 6. Clôture du compte de reconstruction du hangar communal avec dépassement de crédit.**
- 7. Divers et propositions individuelles.**

- 1. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 29 mars 2007.**

Après lecture, le procès-verbal du conseil du 29mars 2007 est adopté à l'unanimité.

- 2. Assermentation de nouveaux membres.**

Aucune demande d'assermentation n'a été adressée au Président

- 3. Communications de la Municipalité.**

Mme Danielle Monod rappelle que lors de la séance du Conseil général du 12 juin 2006, le Conseil a accepté l'achat de 20 places protégées en abri PC. Le projet initial a été modifié, dès lors on attend la suite.

PC : M. Marc Dumartheray reprend le mandat.

Pompiers : ils n'ont pas le droit d'intervenir sur un nid de guêpes par exemple. Il faut dans ce cas mandater une entreprise spécialisée.

Mme Fabienne Pichonnat informe que le projet « sécurité » suit son cours, qu'il est envisagé de prendre des photos pour étayer le projet et qu'elle espère pouvoir présenter un projet lors de la séance du Conseil général de novembre ou décembre.

D'autre part, d'importants travaux sont en cours à Vuarrens. En effet, l'affaissement du trottoir au chemin de Vuarrengel a mis à jour un puits à incendie sous la chaussée, d'un volume de 47 m³. Les poutres soutenant la voûte ont été usées par le temps. Il a été décidé de remettre ce puits en état car la réfection revient pratiquement au même montant que le remblaiement. En outre il peut toujours être utile de disposer d'une telle réserve.

L'entreprise Pittet est venue faire le pontage des fissures. Vu l'hiver clément dont nous avons bénéficié, le montant économisé sur l'entretien hivernal a été investi dans le pontage des fissures de toutes les routes d'une certaine importance du village.

Chantier de la Crosette : ceux qui ont des questions peuvent s'adresser tous les lundis à 16 h à la Municipalité qui est sur place.

M. Fabrice Prélaz, lors d'une proclamation empreinte d'une légitime fierté, s'exclame « On l'a fait ! » parlant de la rénovation de l'auberge communale. Le résultat correspond parfaitement aux attentes, M. Prélaz invite chacun à s'arrêter à l'auberge à l'occasion pour constater de visu

la qualité de la transformation et souhaite à la famille Naef, les nouveaux tenanciers, de nombreuses années à la tête de l'établissement.

M. Bernard Miedinger, syndic, indique que Mme Séverine Morand a été engagée comme aide concierge. Cette personne est déjà en fonction, à la satisfaction de tous.

Le nouvel employé communal, M. Gilles Prélaz, entrera en fonction au 1^{er} septembre.

Les actions de l'entreprise Cosvégaz, qui devient Holdi-Gaz, ont été transformées en actions correspondant à ce changement, pour un montant d'un peu plus de fr. 6'000.-.

Le document validant le plan général d'affectation a enfin été reçu.

L'équipe de foot de Vuarrens a été promue en 4^e ligue. Une verrée a été organisée, à laquelle chacun est invité pour féliciter nos sportifs.

4. Elections statutaires (Président, vice-président, scrutateurs).

Election du président :

La présidence est confiée à M. Patrick Bouvier, vice-président, pour l'élection du président du Conseil général. M. Luc Ciocca se représente, il n'y a pas d'autre proposition.

L'élection a lieu à bulletin secret.

Bulletins distribués : 51	Bulletins rentrés : 51	Majorité : 26
Blancs : 1	Voix éparses : 4	Luc Ciocca : 46

M. Luc Ciocca est élu à la présidence du Conseil général de Vuarrens à la majorité absolue. Le président remercie les membres du Conseil général pour leur confiance.

Election du vice-président :

M. Ciocca reprend la présidence du Conseil et procède à l'élection du vice-président.

M. Patrick Bouvier se représente, il n'y a pas d'autre proposition.

L'élection a lieu à bulletin secret.

Bulletins distribués : 51	Bulletins rentrés : 51	Blancs : 3
Valables : 48	Majorité : 25	
Voix éparses : 3	Patrick Bouvier: 45	

M. Patrick Bouvier est élu à la vice-présidence du Conseil général de Vuarrens à la majorité absolue. Le vice-président remercie les membres du Conseil général pour leur confiance.

Election des scrutateurs :

Les scrutateurs actuels sont Mme Séverine Maire et MM Thomas Gerber et Cyril Chevalley.

Trois personnes sont en outre proposées : MM Jean-Michel Buffat et Nadyr Miedinger, qui accepteraient cette tâche, et M. Patrick Morier, qui n'accepterait pas ce mandat supplémentaire, faisant déjà partie de la commission des finances.

L'élection a lieu à bulletin secret.

Sont élus : Maire Séverine, 46 voix
Gerber Thomas, 46 voix
Chevalley Cyril, 45 voix
Miedinger Nadyr, 39 voix

M. Jean-Michel Buffat, ayant récolté 17 voix, n'est pas élu.

5. Comptes communaux 2006, présentation et adoption.

Monsieur Bernard Miedinger, syndic, donne quelques explications complémentaires au résumé des comptes 2006 que les Conseillers ont reçu à domicile :

- Il y a eu divers changements ou flottements dus à des éléments non déterminés lors de l'établissement des budgets.
- Le cash-flow s'élève à quelque fr. 600'000.-, dont fr. 300'000.- résultant de la vente de la maison bernoise.
- Plafond d'endettement : on y est presque, il faudra baisser.
- L'emprunt par habitant s'élève à fr. 7'442.-.

Le rapport de la Commission des finances est présenté par la voix de son rapporteur, M. Pierre Favez. Quelques erreurs de ventilation dans les écritures ont été constatées, sans que cela constitue un problème sur la gestion des liquidités. Toutefois cela pourrait avoir des conséquences fâcheuses lors de l'analyse des comptes communaux sur plusieurs années. La Commission des finances sollicite de la part de la Municipalité une attention accrue dans

l'attribution puis la comptabilisation des écritures. D'autre part, il est relevé que les accès au compte postal et la gestion de celui-ci ne sont pas conformes aux recommandations du Canton en la matière. La Commission des finances demande à la Municipalité de modifier cet accès afin que la libération des paiements possibles soit effectuée par une autre personne que celle ayant entré les ordres. Enfin, La Commission rend chacun attentif au fait que la dette totale de notre commune se monte à plus de cinq millions de francs, ce qui nécessite une attention particulière portée sur la situation financière. La Commission des finances propose à l'assemblée :

- d'accepter son rapport et en particulier les remarques qu'il contient
- d'approuver les comptes 2006.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport et les comptes.

M. Miedinger annonce qu'il a été surpris d'apprendre qu'il y avait un accès yellownet depuis 1995 avec une seule signature. L'accès yellownet a été supprimé. Les erreurs de ventilation ont été vues avant la rédaction du rapport de la Commission, un contrôle de la comptabilité et de la ventilation des montants a été effectué depuis. M. Jean-Pierre Mitard demande que, pour un prochain Conseil, la Municipalité indique sa vision et ses projets quant à l'évolution de l'endettement, aux sources de financement, etc. M. Miedinger présente un tableau des investissements. Il indique que le plan des investissements doit être détaillé lors de la présentation des budgets. Dans la mesure où le plafond d'endettement a été fixé à fr. 5'200'000.-, il faudra étaler les investissements dans le temps afin de ne pas dépasser ce montant.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à l'acceptation du rapport de la Commission des finances sur les comptes 2006. Au vote, le rapport et les remarques qu'il contient sont acceptés à l'unanimité.

Le président procède ensuite à l'acceptation des comptes 2006. Au vote, les comptes 2006 sont acceptés à l'unanimité.

6. Clôture du compte de reconstruction du hangar communal avec dépassement de crédit.

Comme on pourrait s'étonner qu'il s'agisse ici d'accepter la clôture d'un compte alors que les comptes 2006 viennent d'être acceptés, le Syndic explique qu'il s'agit là d'une demande formelle de la Municipalité, ce compte étant déjà intégré dans les comptes acceptés au point précédent de l'ordre du jour.

Mme Michèle Besson donne lecture du rapport de la Commission de gestion sur cet objet. Il y est notamment mentionné qu'un dépassement de 35% a été constaté par rapport au budget initial, pour aboutir à un montant final de fr. 427'000.-. La commission estime que la Municipalité doit apporter plus de soin à la préparation de préavis et informer de manière formelle et rapide lors de telles opérations. La Commission des finances recommande néanmoins au Conseil d'approuver le dépassement de fr. 108'908.-.

La Municipalité, par la voix du Syndic, fait amende honorable et explique qu'une partie de la situation résulte d'un problème d'information du fiduciaire. La rampe d'accès, le paratonnerre, l'équipement pour manifestations extérieures à la grande salle, bien que représentant des frais prévus, ont été inclus dans la réfection du hangar. Le dépassement effectif est de l'ordre de quelque fr. 60'000.-. M. Miedinger affirme qu'il est désormais averti et qu'il ne s'y laissera plus prendre. Il est constaté que le dépassement va au-delà de la marge de manœuvre de la Municipalité.

Suite à une question de M. Ronald Schwab, il est relevé que si la clôture de ce compte est refusée, cela constituera seulement une sanction politique visant à rendre les municipaux plus attentifs à la gestion des deniers communaux.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote. A la demande de M. Jacky Lampo qui estime que les abstentions notamment doivent également être dénombrées, car elles traduisent ici le sentiment que l'objet ne peut être ni accepté ni refusé, les voix favorables, défavorables et les abstentions seront dénombrées.

Il est procédé au vote à main levée.

La question posée à l'assemblée est : Acceptez-vous la clôture du compte de reconstruction du hangar communal avec un dépassement de crédit de fr. 108'908.-.

Acceptent : 30

Refusent : 3

Abstentions : 18

La clôture du compte de reconstruction du hangar communal avec un dépassement de crédit est donc acceptée.

7. Divers et propositions individuelles.

M. Miedinger, syndic, rappelle la prochaine fête du blé et du pain. Il a été proposé à chacune des 54 communes du nouveau district de tenir un chalet présentant sa commune. Il sera demandé un montant de fr. 850.- pour six jours. Si des sociétés, des artisans ou autres sont intéressés à préparer ou tenir ce chalet, ils sont invités à s'adresser au syndic.

M. Fabrice Prélaz, municipal, annonce qu'un Marchâteau sera prochainement organisé dans le but d'offrir des vacances aux résidents de l'EMS et qu'il accepte toute proposition pour le sponsoring au kilomètre.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21 heures.

Le Président :

Le Secrétaire :